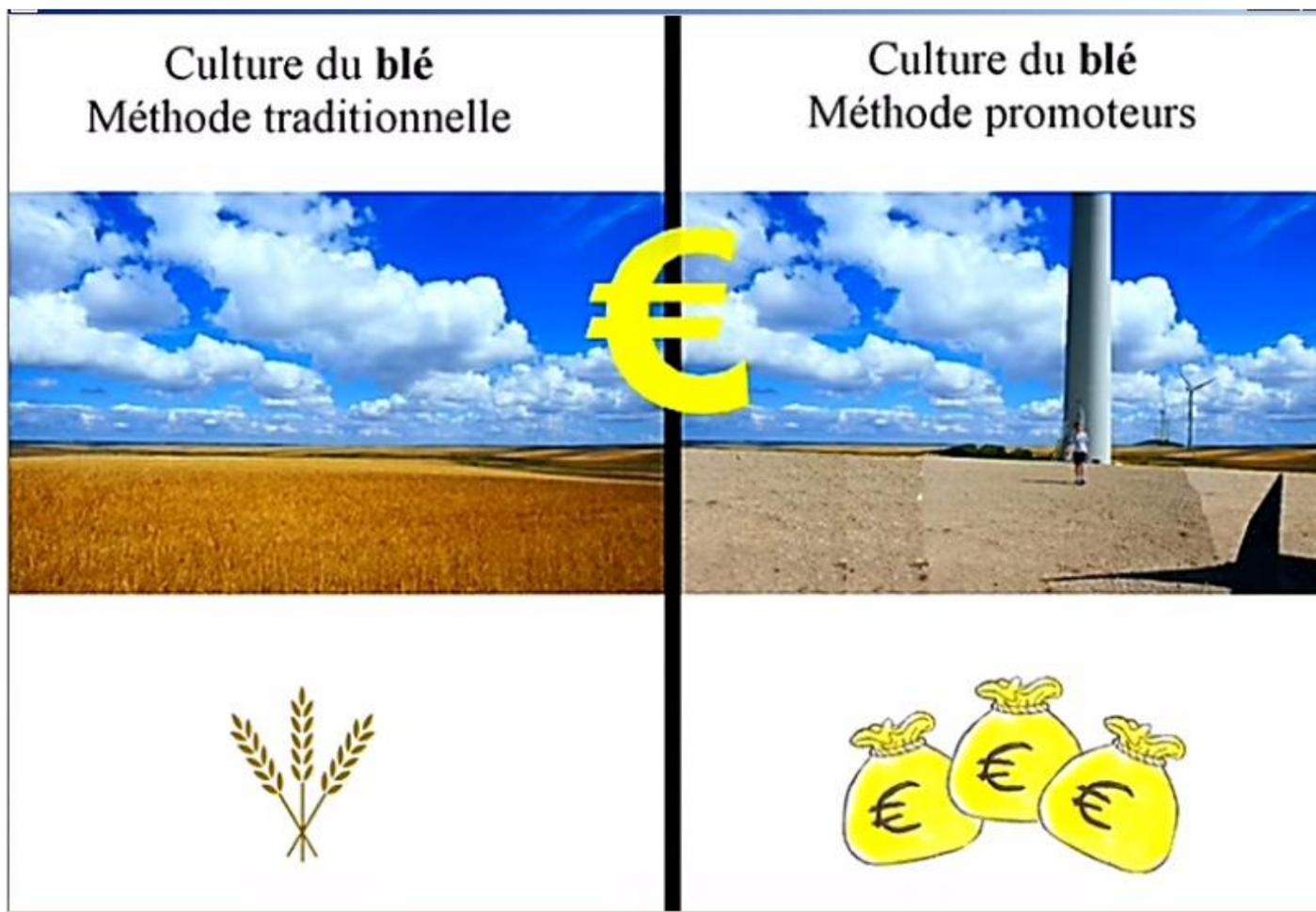


## PRESSE DU 25.07.2015

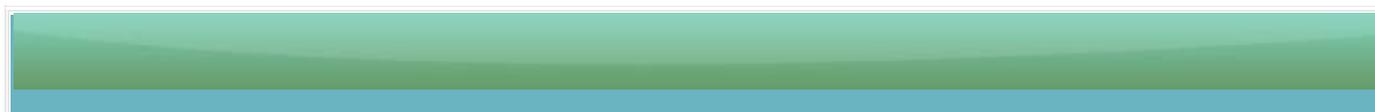
AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes déchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime ! En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.



Vallée de la Vingeanne

=== FED & EPAW =====





Communiqué de Presse:



## Communiqué de Presse

vendredi 24 juillet 2015 18h

### **Proposé à la tête du géant RTE <sup>(1)</sup>, qui est le député François Brottes ?**

François Brottes <sup>(2)</sup> est le porte-parole de l'industrie éolienne en France. Il est personnellement et à plusieurs reprises intervenu pour réduire la zone de protection entre habitations et éoliennes, soucieux d'offrir le plus grand territoire possible à ses promoteurs. Il a montré qu'il soutient avec constance les intérêts des promoteurs éoliens au détriment de ses concitoyens, au mépris de leurs plaintes.

François Brottes est le promoteur de la doctrine énergétique éolienne et des mesures pour faciliter les implantations au plus proche des habitations, notamment le maintien du seuil inhumain de 500 mètres, rétablissant ainsi la plupart des dispositions que le Sénat avait supprimées et qui étaient destinées à protéger la santé de riverains victimes des parcs éoliens.

En faisant légalement retenir à ce sujet le principe de décisions prenant en compte les seules études d'impacts élaborées par les cabinets d'études choisis par promoteurs, il laisse les communes sans contre-pouvoir démocratique et les citoyens sans possibilité de contestation du choix des méthodologies et de la sincérité des conclusions retenues.

Grâce à son action personnelle, sa pratique d'une procédure législative des plus contestables, comme en fait foi la saisine hier de fait du Conseil Constitutionnel par les sénateurs, les promoteurs éoliens ont obtenu ce qu'ils demandaient, ils vont ainsi pouvoir couvrir d'éoliennes impunément, les terres agricoles, les forêts, les grands paysages, les villages de toutes les communes de France.

Pour raccorder les éoliennes, RTE, la future entreprise de François Brottes, va couvrir la France de milliers de km de nouvelles lignes à haute tension, planter des dizaines de milliers de pylônes, privant les habitants des zones rurales de leurs droits à vivre en harmonie avec leur environnement.

Comme de nombreux élus et personnalités de tous les horizons politiques, la Fédération Environnement Durable s'interroge sur l'extraordinaire coïncidence entre cette proposition de nomination à la tête de la filiale d'EDF par le Président François Hollande et la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal, et son implication personnelle pour faire voter dans la précipitation et contre l'avis du Sénat la loi sur la Transition Énergétique qui va assurer pour plusieurs dizaines d'années le business plan de sa future entreprise.

Bien qu'il n'y ait pas de commission de déontologie pour permettre le passage dans le privé d'un député ou d'un sénateur, après validation par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), François Brottes devrait prendre ses fonctions le 1er septembre prochain.

Avec un salaire fixe voisin de 394.000 euros par an, salaire variable compris <sup>(3)</sup>, son

poste de Député n'était qu'un tremplin.

Félicitations

### (1) **RTE, Réseau de Transport d'Electricité**

*Chiffre d'affaires était en 2014 de 4,5 milliards d'euros C'est une entreprise de service dont la mission fondamentale est d'assurer à tous ses clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. RTE connecte ses clients par une infrastructure adaptée et leur fournit tous les outils et services qui leur permettent d'en tirer parti pour répondre à leurs besoins, dans un souci d'efficacité économique, de respect de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement en énergie.*

*A cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension. Il est le garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport.*

*Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 48 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE emploie 8500 salariés.*

### (2) **François Brottes :**

- Un ami de François Hollande, conseiller pour l'énergie du Président pendant sa campagne électorale.
- Le président de la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale depuis juin 2012.
- Le président de la commission spéciale sur la loi de transition énergétique.
- Le président de la commission spéciale en charge de la loi Macron.
- Un parlementaire qui bascule dans le monde de l'entreprise en reconnaissance des services rendus.

### (3) **Source JDD**

<http://www.lejdd.fr/Economie/Le-depute-Francois-Brottes-specialiste-de-l-energie-va-diriger-une-filiale-d-EDF-743502>

### **Contacts presse**

Fédération Environnement Durable

Jean-Louis Butré

[contact@environnementdurable.net](mailto:contact@environnementdurable.net)

06 80 99 38 08

Hervé TEXIER

[vdcenpb@yahoo.fr](mailto:vdcenpb@yahoo.fr)

06 89 58 70 27J

Elisabeth Panthou Renard

[elisabeth.renard-panthou@orange.fr](mailto:elisabeth.renard-panthou@orange.fr)

0682437534

Katherine Poujol

[katherine.poujol@gmail.com](mailto:katherine.poujol@gmail.com)

06 73 47 89 45

=== LA « UNE » =====

<http://www.maire-info.com/article.asp?param=18653&PARAM2=PLUS&nl=1>

## Transition énergétique : l'opposition demande au Conseil constitutionnel de censurer l'ensemble du projet de loi

Transition énergétique

Et si, en réalité, le marathon parlementaire sur le projet de loi de transition énergétique, n'était pas terminé ? C'est en tout cas ce que souhaitent les sénateurs Les Républicains, qui ont saisi hier le Conseil constitutionnel non pas, comme c'est souvent le cas, pour juger de la constitutionnalité de tel ou tel article, mais sur l'ensemble du texte.

Les 60 sénateurs Les Républicains qui ont saisi le Conseil constitutionnel considèrent en effet que l'adoption du texte est « *entachée d'un vice substantiel de procédure* » ce qui, à leurs yeux, justifierait que les Sages censurent le projet de loi adopté avant-hier. Ils dénoncent le fait que le président de la commission mixte paritaire (CMP), le socialiste François Brottes, ait interrompu les travaux de cette commission et « *constaté son échec sans vote ni même consultation de ses membres* ».

Rappelons que la CMP est un rouage important de la navette parlementaire : lorsque, après une ou deux lectures, l'Assemblée nationale et le Sénat n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un texte, il est convoqué une commission composée de sept députés et sept sénateurs, chargés de tenter de trouver un texte de compromis. En cas d'échec de cette commission, le texte repasse devant les deux chambres, mais c'est la version de l'Assemblée nationale qui l'emporte. Mais il se peut aussi que sénateurs et députés fassent d'importantes concessions et parviennent à élaborer un texte commun : c'est ce qui est arrivé tout récemment, contre toute attente, avec le projet de loi Notre (lire *Maire info* du 10 juillet).

Cela n'a en revanche pas été le cas le 10 mars 2015, lorsque s'était réunie la CMP chargée de statuer sur le projet de loi de transition énergétique. Selon le récit fait par les sénateurs dans leur saisine du Conseil constitutionnel, « *après un échange de vues général* », une demande de vote sur l'article premier du projet de loi a été faite. « *Il ressort des interventions consignées au compte rendu qu'une majorité d'intervenants souhaitaient manifestement procéder à un vote* », écrivent les sénateurs Les Républicains. Le président de la CMP, François Brottes, aurait alors refusé ce vote en arguant que « *ce n'était pas l'usage* ». À la suite de quoi, le député Brottes a mis fin aux travaux de la CMP, en constatant l'échec.

Selon les sénateurs Les Républicains, « *le pouvoir de constater l'échec de la commission mixte paritaire est une décision appartenant à la commission elle-même et non une prérogative à la discrétion de son seul président, surtout si un vote est formellement demandé* ».

Ces sénateurs s'appuient sur une précédente décision des Sages, qui s'étaient exprimés sur le rôle de la CMP en janvier dernier, et écrivaient : « *Lorsque la commission ne s'accorde ni sur la rédaction, ni sur la suppression d'une des dispositions restant en discussion, (...) son échec peut alors être constaté* ». Selon Les Républicains, il n'y avait pas de consensus au sein de la CMP pour constater le désaccord, et la procédure doit être regardée comme inconstitutionnelle.

Si le Conseil devait suivre cet avis, ce serait un coup de tonnerre : la loi serait tout simplement annulée et toute la procédure, depuis le début, devrait être recommencée - ce qui retarderait de plusieurs mois la promulgation d'un texte jugé essentiel et fondateur par le président de la République lui-même. À quatre mois de la COP21, ce serait une bien mauvaise nouvelle pour le gouvernement.

F.L.

[Télécharger la saisine du Conseil constitutionnel.](#)

**VOIR LA P.J.**



<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/citations/2015/07/24/25002-20150724ARTFIG00142-la-nomination-de-francois-brottes-a-la-tete-de-rte-fait-des-vagues.php>

## La nomination de François Brottes à la tête de RTE fait des vagues



**LE SCAN POLITIQUE - Le député socialiste de l'Isère va prendre la tête de la filiale d'EDF. L'opposition parle de «mélange des genres» et de «petites bidouilles pas très dignes».**

La nomination ne se fera pas dans l'allégresse. François Brottes, actuel député socialiste de l'Isère, président de la commission des Affaires économiques, **a été proposé jeudi à la présidence du directoire du gestionnaire public du réseau de transport d'électricité** (RTE). Une nomination à laquelle le gouvernement a donné son accord mais qui irrite à droite et à gauche.

«Avec la nomination de François Brottes à la tête de RTE, François Hollande s'inscrit dans la tradition socialiste de la République des copains. Sans hésitation aucune François Hollande trahit une nouvelle fois l'anaphore 'Moi Président'», écrit dans un communiqué Eric Berdoati, délégué national des Républicains (LR). «La République exemplaire n'est plus qu'un vague slogan de campagne devenu avec le temps bien encombrant pour le Président Hollande!», tranche-t-il. **Fabienne Keller**, sénatrice LR et spécialiste des questions liées à l'énergie, n'est pas plus indulgente: «Je suis très étonnée par le profil retenu. Son prédécesseur était un technicien-ingénieur, l'anté-prédécesseur était aussi un grand professionnel. François Brottes c'est un profil politique, même politicien», lance-t-elle au Scan. Les députés LR **Daniel Fasquelle** et **Laure de La Raudière** demandent, eux, qu'une «commission de déontologie ad hoc vérifie l'absence de conflit d'intérêt».

«Cette décision est profondément malsaine. Un député, qui plus est un député président d'une commission, un député qui a porté un très grand nombre de textes, d'amendements concernant l'électricité, concernant EDF, va se retrouver à la tête d'une filiale d'EDF pour laquelle il aura lui-même fixé les règles et naturellement avec le pouvoir et les avantages qui vont avec. (...) Ceci est insupportable», a abondé **François Bayrou**, le président du MoDem invité sur RTL.

## «Des petites bidouilles pas très dignes»

Surtout c'est la manière dont **François Brottes** est propulsé à RTE qui offusque. En ayant nommé le député «parlementaire en mission» quelques mois auparavant, **il n'y aura pas d'élection partielle dans la circonscription du député**. C'est son suppléant qui prendra automatiquement la suite. Une donnée qui n'est pas anecdotique quand on observe les résultats catastrophiques du Parti socialiste lors des précédentes élections législatives partielles. «Ce n'est pas tant cette nomination qui m'interpelle que ses conditions et cette mission de six mois pour échapper à une législative partielle. La peur de se confronter aux urnes amène à des petites bidouilles pas très dignes», observe ainsi **Florian Philippot**, le vice-président du Front national contacté par Le Scan.

À gauche aussi, des détracteurs de François Brottes se font entendre. C'est le cas du porte-parole d'Europe-Ecologie-Les Verts, **Julien Bayou**. «C'est très gênant quand on voit les positions qui ont été les siennes». Connu pour son indulgence à l'égard d'EDF, le socialiste est accusé de «mélange des genres» par l'écologiste.

=====



[http://www.liberation.fr/politiques/2015/07/23/francois-brottes-de-l-assemblee-a-une-filiale-d-edf\\_1352775](http://www.liberation.fr/politiques/2015/07/23/francois-brottes-de-l-assemblee-a-une-filiale-d-edf_1352775)

## Le député Brottes vers une filiale d'EDF sans passer par la case partielle

LAURE EQUY ET LAURE BRETTON 23 JUILLET 2015 À 18:22



Le président de la commission des Affaires économiques à l'Assemblée, François Brottes, en septembre 2013. (Photo Jacques Demarthon. AFP)

### RÉCIT

**Le député PS est proposé à la tête du Réseau de transport d'électricité. Le gouvernement a bien joué pour éviter une élection partielle dans la foulée de son départ.**

Un député PS qui quitte son siège pour partir exercer d'autres responsabilités hors de l'Assemblée. Voilà qui aurait dû affoler l'exécutif soucieux de conserver une majorité pour faire voter ses textes et de s'épargner une élection partielle toujours délicate. Mais dans le cas de François Brottes, qui doit prendre la présidence du directoire de Réseau de transport d'électricité (RTE), le gouvernement est des plus sereins. C'est même lui qui a proposé le nom du président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée pour diriger à la rentrée cette filiale d'EDF, le gestionnaire du réseau français de lignes à haute tension.

Et pour cause. La majorité va réussir à échapper à une législative partielle, étape traditionnellement risquée pour le parti au pouvoir. Explication : il se trouve que François Brottes a été nommé «député en mission» par les ministres de l'Economie et de l'Ecologie, Emmanuel Macron et Ségolène Royal, précisément sur le thème de «*la sécurité d'approvisionnement en électricité*». Une mission qui a débuté le 19 février 2015. Le code électoral prévoit qu'un député peut cumuler l'exercice de cette mission avec son mandat durant six mois. Au-delà, il perd son siège et son suppléant le remplace automatiquement. Pour Brottes, cette date limite correspond au 19 août prochain. Il suffira donc de prolonger sa mission de quelques jours pour éviter d'avoir à repasser par la case «élection» sur sa circonscription de l'Isère, département que la droite a remporté en mars.

## TOUR DE PASSE-PASSE

Le gouvernement avait tenté le même coup lorsque Pierre Moscovici a été nommé commissaire européen aux affaires économiques en 2014. Mais la manip avait buté sur un problème de timing. D'abord l'intéressé était alors ministre des Finances : il fallait respecter un délai de trente jours à compter de son départ du gouvernement pour qu'il redevienne parlementaire et puisse être nommé «en mission». Or, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, avait composé son équipe avant que sa mission ne puisse être prolongée. Il y avait donc eu une partielle dans le Doubs, remportée in extremis par le PS face au FN. «*L'avantage par rapport à Mosco, c'est que cette fois, on maîtrise les dates de nomination. On va prolonger hypocritement la mission de Brottes pour qu'elle dure jusqu'au 31 août*», anticipe un député PS pour dénoncer le tour de passe-passe.

La promotion de François Brottes, ami d'EDF et du nucléaire, dans la foulée de sa mission auprès du gouvernement, pose une autre question. Il semble assez certain que cette mission servait à flécher le socialiste vers la présidence du directoire de RTE. Or le patron de la commission des affaires économiques a aussi présidé ces derniers mois deux commissions spéciales sur des textes qui touchaient très largement, ou en partie, aux questions d'énergie : la loi sur la transition énergétique, définitivement adoptée mercredi, et la loi Macron «*pour la croissance et l'activité*». Conflit d'intérêt si tu m'entends ?

«RTE, RECYCLE TES ÉLUS !»

L'annonce étant tombée dans la torpeur du dernier jour de la session extraordinaire, la polémique n'a pas pris au sein de la majorité. «*RTE, recycle tes élus !*», rigole un député de la majorité. Mais Brottes est plutôt défendu au sein de sa commission. «*Je ne vois pas d'incompatibilité, il a indéniablement les compétences pour le job*», assure Denis Baupin (EE-LV). «*Sa légitimité et sa technicité ne font pas débat*», renchérit Frédérique Massat (PS). Même le frondeur Daniel Goldberg, rappelle qu'«*un élu n'est pas un fonctionnaire*» et «*ne voit pas le problème*» : «*Dans l'autre sens, oui, il y aurait un*

*problème, si un cadre de RTE ou le dirigeant d'une entreprise qui vivait de la commande publique, intervenait à l'Assemblée», réplique-t-il. Sans citer le cas Dassault mais le cœur y est. Hors commission des affaires économiques, un autre socialiste, qui débîne un Brottes «porte d'entrée de tous les lobbies industriels de l'énergie», juge la nomination «honteuse et hallucinante». «Un parlementaire est cadré sur les activités qu'il peut exercer pendant son mandat. Un haut fonctionnaire ne peut pas exercer tous les postes dans le privé selon ses précédentes fonctions. Mais là il existe un vide qui interroge», pointe-t-il.*

Brottes prendra en effet ses fonctions après que la Commission de régulation de l'énergie aura tranché sur les critères de déontologies fixés par le Code de l'énergie. Mais [la commission de déontologie](#), chargée de contrôler d'éventuels pantouflages d'agents publics tentés de partir dans le privé n'est, elle, pas compétente sur les parlementaires.

Une bataille de succession démarrera également au sein de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée. Le groupe PS désignera son candidat à la rentrée parlementaire mi-septembre. Ce sont les noms de Frédérique Massat, actuelle vice-présidente et d'Yves Blein – deux hollandais pur jus – qui circulent le plus.

**Laure EQUY et Laure BRETTON**

=====

# Le Point.fr

[http://www.lepoint.fr/politique/brottes-a-la-tete-de-rte-une-initiative-malsaine-selon-bayrou-24-07-2015-1951252\\_20.php](http://www.lepoint.fr/politique/brottes-a-la-tete-de-rte-une-initiative-malsaine-selon-bayrou-24-07-2015-1951252_20.php)

## Brottes à la tête de RTE : une initiative "malsaine", selon Bayrou

**Le président du MoDem a chargé le PS, estimant que nommer le député à la tête de la filiale d'EDF serait contraire aux engagements pris par la majorité.**  
AFP

Publié le 24/07/2015 à 15:13 - Modifié le 24/07/2015 à 18:10 | Le Point.fr



## François Bayrou estime que la nomination d'un député PS à la tête d'une filiale d'ERDF est contraire aux engagements du parti. © IBO/SIPA

La nomination du socialiste François Brottes, président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée, à la tête de RTE, le gestionnaire du réseau de lignes à haute tension, fait des vagues vendredi, François Bayrou et une partie de la droite dénonçant un conflit d'intérêts alors que le PS défend un spécialiste de l'énergie. « Cette décision est profondément malsaine. Un député, qui plus est un député président d'une commission (celle des Affaires économiques, NDLR), un député qui a porté un très grand nombre de textes, d'amendements concernant l'électricité, concernant EDF, va se retrouver à la tête d'une filiale d'EDF. (...) Ceci est insupportable », a déclaré François Bayrou au lendemain de l'annonce de cette nomination qui sera entérinée fin août.

« La République exemplaire n'est plus qu'un vague slogan de campagne devenu avec le temps bien encombrant pour le président Hollande ! » ont renchéri Les Républicains. « Le gouvernement rompt avec une tradition qui voulait que la présidence de RTE soit occupée par un expert dont le profil est technique », regrette la sénatrice LR Fabienne Keller. À gauche, un député PS admet que « si un gouvernement de droite avait procédé ainsi, la gauche aurait violemment protesté ».

### Fils d'agent EDF

Au Palais-Bourbon où il a fait son entrée en 1997, le député de l'Isère aura été un des grands spécialistes des questions énergétiques, et multiplié les auditions, commissions d'enquête et autres initiatives sur ces sujets. Outre la présidence de la commission sur le projet de loi sur la transition énergétique, ce fils d'agent EDF a également porté en 2013 la loi instaurant la trêve hivernale en matière de coupures d'électricité et de gaz.

C'est ce que met avant le président du groupe socialiste Bruno Le Roux, pour qui « cette polémique n'a pas de fondement » « L'accusation de conflit d'intérêts n'a aucune justification. Comme parlementaire et comme président de la commission des Affaires économiques, il a traité toutes les grandes questions économiques sans être lié à aucun groupe d'influence. François Brottes a été ainsi l'un de ceux qui ont combattu la séparation entre EDF et RTE », renchérit Bruno Le Roux, pour qui « la vie économique a besoin d'élus qui comme François Brottes ont le sens du bien commun ».

### Élection partielle évitée par un artifice

Sa nomination doit en outre encore être soumise à la Commission de régulation de l'énergie (CRE), chargée de vérifier le respect d'un certain nombre de règles déontologiques. François Brottes, qui a aussi présidé la commission sur la loi Macron, est également apprécié à l'Assemblée pour sa force de travail et son respect de l'opposition. « On ne polémique pas sur ce sujet », a-t-on déclaré vendredi de source proche du groupe Les Républicains de l'Assemblée. « Il a incontestablement les compétences » pour diriger RTE, reconnaît l'écologiste Denis Baupin. « J'espère que François Brottes ne sera pas celui qui organisera la privatisation partielle de RTE, un fleuron du réseau énergétique, alors que ce projet est dans les tuyaux depuis plusieurs mois », a cependant prévenu auprès de l'AFP la députée PS et ancienne ministre de l'Écologie Delphine Batho.

En revanche, le PS ne conteste pas dans son communiqué une autre accusation de François Bayrou, celle d'avoir préparé cela « depuis des mois et des mois en catimini afin d'éviter une élection partielle ». Le député de l'Isère est en effet depuis le 20 février en charge d'une mission confiée par le Premier ministre sur la sécurité d'approvisionnement électrique. Quand cette mission confiée à un député est prolongée au-delà de six mois, le Code électoral prévoit qu'il soit remplacé par son suppléant sans élection partielle. Et, comme par hasard, François Brottes ne

prendra ses fonctions que le 1er septembre, soit six mois et dix jours après le début de sa mission...

=== **PETITIONS** =====

**Petitions24.net**

[http://www.petitions24.net/non\\_aux\\_projets\\_eoliens\\_de\\_chaudun\\_et\\_chouybilly\\_sur\\_ourq](http://www.petitions24.net/non_aux_projets_eoliens_de_chaudun_et_chouybilly_sur_ourq)

## **Non aux projets éoliens de Chaudun et Chouy/Billy sur Ourq !**

La société WPD vient de présenter presque simultanément 2 projets éoliens à l'orée du massif de la Forêt de Retz sur les communes de Chaudun et Chouy/Billy sur Ourq (département de l'Aisne, au sud de Soissons).

**A Chaudun** : 5 éoliennes de 150 m de haut de part et d'autre de la RN2 (3 éoliennes à gauche en sortant de la forêt côté St Pierre Aigle et 2 éoliennes à droite côté Chaudun).

**A Chouy / Billy sur Ourq** : 10 éoliennes de 150 m de haut (7 à Chouy, 3 à Billy), sur le plateau au Nord des 2 communes (et donc au sud des communes de Saint-Rémi-Blanzy, Vierzy, Villers Hélon, Louâtre, et à l'est d'Ancienville, Faverolles et la de la Forêt de Retz).



- 2 projets situés à moins de 10 km l'un de l'autre, au nord et à l'est de la forêt de Retz, qui possède un patrimoine naturel remarquable.
- Des machines gigantesques à l'échelle de nos paysages (la moitié de la Tour Eiffel).
- Notre campagne bucolique transformée en zone industrielle sur des kilomètres.
- A terme un encerclement de la ville de Soissons si les autres projets envisagés se font aussi (Leury-Cuffies, Acy-Ciry Salsogne).

Le projet de **Chaudun** se trouve en **zone défavorable du SRE** (Schémas régional éolien), une ZDE (Zone de développement éolien) a été refusée à cet endroit en 2010.

Le projet de **Chouy/Billy sur Ourq** se situe au même endroit qu'un **projet similaire annulé en 2011**, avec des éoliennes moins grandes, à moins de 800 m des habitations les plus proches.

**Le planning** : Dépôt des projets prévus en septembre-octobre 2015, enquêtes publiques courant 2016.

**PETITION** : L'association **A3PES (Association pour la Promotion et la Préservation des Paysages et de l'Environnement du Soissonnais, anciennement APPPOV)**, les signataires de la présente pétition, soutenus par des acteurs du tourisme et des défenseurs du patrimoine, demande l'abandon de ces deux projets.

L'A3PES est affiliée à la FED (Fédération Environnement Durable) et à Vent de Colère. Régine LE COURTOIS-NIVART Présidente de l'A3PES PS.

Lorsque vous signer la pétition, **vous recevez un mail qui vous demande de cliquer sur un lien** ; cette étape est nécessaire pour valider votre signature.

Régine LE COURTOIS-NIVART [Contacter l'auteur de la pétition](#)

**=== OFF-SHORE =====**

<http://gardezlescaps.org/articles/>

## La mer est fragile, offrons un avenir durable à la planète

Refusons le saccage de la baie de Saint-Brieuc par une usine électrique de 62 éoliennes de plus de 215m de haut



## Articles

**MEDIAPART**, 14 mai 2015, Blog de JPD, **Lutter contre l'implantation d'éoliennes en étant antinucléaire**, <http://blogs.mediapart.fr/blog/jpd/140515/lutter-contre-l-implantation-d-eoliennes-en-etant-antinucleaire>

**MER ET MARINE**, 23 mars 2015, La plupart des champs éoliens allemands, construits ou en projet, sont éloignés des côtes. **Un choix des autorités germaniques au moment de l'attribution des premières concessions, au début des années 2000, pour ménager l'aspect visuel depuis la côte.** A cette condition s'ajoutent beaucoup d'autres : fonds plongeant rapidement, **espaces ultra-protégés comme la mer de Wadden, classée à l'UNESCO, ou encore routes maritimes très fréquentées.** Les champs éoliens se trouvent donc à des distances de 70 à 80 km de la côte ... <http://www.meretmarine.com/fr/content/eolien-offshore-alstom-relie-les-champs-allemands-au-reseau-terrestre>

**nos chasses.fr**, 16 mars 2015, **Le Conseil mondial pour la Nature (WCFN) et Save the Eagles International (STEI) retirent leur confiance aux dirigeants de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), au sujet**

**des parcs éoliens.** <http://www.noschasses.fr/content/quand-la-lpo-se-fâche-avec-ses-copains-protectionnistes-au-sujet-des-parcs-éoliens>

**ENQUETES ET DEBATS**, 14 mars 2015, **Eoliennes : un préjudice irréparable. Danger sanitaire des infrasons.** Liste des documents consultés. <http://www.enquete-debat.fr/archives/eoliennes-un-prejudice-irreparable-17261>

**OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES**, à partir d'un article du GUARDIAN, **Comment Total a pris le contrôle des lobbies européens des EnR pour mieux favoriser le gaz**, 23 janvier 2015, <http://multinationales.org/Comment-Total-a-pris-le-controle>

**MEDIAPART BLOG**, **Eoliennes : Mille petits Sivens**, 11 février 2015, par Vents Poyaudins, <http://blogs.mediapart.fr/blog/vents-poyaudins/110215/eoliennes-mille-petits-sivens>

**VALEURS ACTUELLES**, **La traversée du temps : le vent fou des éoliennes**, février 2015, Camille Pascal : « ... quand, tout à coup, elles sont là, face à vous, immenses et bêtes, un peu rouillées même. Un champ d'éoliennes a poussé un beau jour entre Goulien et Pont-Croix, à quelques kilomètres à peine du petit village de Plogoff, qui résista, il y aura bientôt quarante ans, à l'implantation d'une centrale nucléaire. Le mouvement écologiste naquit de ce combat. La centrale ne vit jamais le jour, mais pour que la victoire fût totale, il fallut marquer la vieille Cornouaille de ces trophées gigantesques aux côtés desquels les vieux calvaires paraissent des nains anciens. » <http://www.valeursactuelles.com/la-traversee-du-temps-le-vent-fou-des-eoliennes-40139#>

**SENAT**, **Sommes-nous enfumés par les éoliennes géantes ?** Tribune de Jean Germain Sénateur d'Indre-et-Loire, Vice-président de la commission des finances du Sénat  
Lire et Télécharger : [TRIBUNE DU SENATEUR Jean GERMAIN 29 janvier2015](#)

**LIBERATION**, **Les prix de l'électricité grimpent en Europe**, 19 novembre 2014, par Sylvestre Huet, <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2014/11/les-prix-de-lélectricité-grimpent-en-europe.html>, à partir d'une étude publiée par EIA (US Energy Information Administration) « Today in Energy », <http://www.eia.gov/todayinenergy/detail.cfm?id=18851>

**LE CANARD ENCHAÎNÉ**, **EDF cache le vent mauvais qui souffle sur ses éoliennes** par Jérôme Canard, 17 septembre 2014, [Canard enchaîné 17septembre2014](#)

**CHALLENGES**, **Les sept hypocrisies de la transition énergétique**, par Nicolas Stiel, 23 octobre 2014, [Challenges 23octobre2014](#)

#### MEDIAPART

**Le gouvernement prêt à brader les réseaux de transport d'énergie**, par Martine Orange, octobre 2014, <http://www.mediapart.fr/article/offert/c7303170adaa3cfe1ffeb2463d52c490>

**Ecologie: quels droits des indigènes ?** par Ornito, Blog Médiapart, octobre 2014 <http://blogs.mediapart.fr/blog/ornito/051014/ecologie-quels-droits-des-indigenes>

**Le solaire et l'éolien... marchent au charbon !** par Pierre-Yves Morvan, Blog Médiapart, août 2014, <http://blogs.mediapart.fr/blog/pierre-yves-morvan/300814/le-solaire-et-l-eolien-marchent-au-charbon>

**REPORTERRE**, **L'usine Alstom d'éoliennes va détruire une zone humide** par Nicolas de la Casinière, 20 mai 2014, <http://www.reporterre.net/L-usine-Alstom-d-eoliennes-va>

#### SLATE

**L'Ukraine, Alstom: regardez le désastre de la politique européenne de l'énergie** par Eric Le Boucher, Slate, mai 2014, <http://www.slate.fr/story/86601/alstom-ukraine-europe-energie-desastre>

**Éolien: comment les économies des Allemands pourraient s'envoler**, par Annabelle Georgen, Slate, janvier 2014 <http://www.slate.fr/monde/82255/eolien-allemande-scandale>

#### LE FIGARO

**Les éoliennes tueuses de chauves-souris**, par Marc Cherki, 3 octobre 2014, <http://www.lefigaro.fr/sciences/2014/10/03/01008-20141003ARTFIG00432-les-eoliennes-tueuses-de-chauves-souris.php>

**LE FIGARO MAGAZINE, Eoliennes : 2,5 millions d'euros par emploi créé**, par Jean-Philippe Delsol, Rubrique Le Chiffre des experts, 25 octobre 2014 [Le Figaro Magazine 25.10.2014](http://www.lefigaro-magazine.com/actualites/25-10-2014/le-chiffre-des-experts-25-10-2014)

**Le POINT, Les éoliennes, imposture écologique et nouveau drame de santé publique**, par le Docteur Laurent Chevallier, 24 octobre 2014, [http://www.lepoint.fr/invites-du-point/laurent-chevallier/chevallier-les-eoliennes-imposture-ecologique-et-nouveau-drame-de-sante-publique-24-10-2014-1875349\\_424.php](http://www.lepoint.fr/invites-du-point/laurent-chevallier/chevallier-les-eoliennes-imposture-ecologique-et-nouveau-drame-de-sante-publique-24-10-2014-1875349_424.php)

**LES ECHOS, L'écologie à quel prix ? L'Europe doit enfin choisir** par Philippe Delmas (ancien dirigeant d'Airbus), 25 juillet 2014, [http://www.lesechos.fr/25/07/2014/LesEchos/21736-028-ECH\\_L-ecologie-a-quel-prix-l-europe-doit-enfin-choisir.htm](http://www.lesechos.fr/25/07/2014/LesEchos/21736-028-ECH_L-ecologie-a-quel-prix-l-europe-doit-enfin-choisir.htm)

## CONTREPOINTS

**Éolien : le coup de la pale ?** par Thierry Levent, Contrepoints, octobre 2014, <https://www.contrepoints.org/2014/10/12/184283-eolien-le-coup-de-la-pale>

**Éolien : une gigantesque escroquerie**, Une tribune de Jean-Louis Butré, Contrepoints, septembre 2014, <http://www.contrepoints.org/2014/09/27/182533-eolien-une-gigantesque-escroquerie>

**Les riverains d'éoliennes ne sont-ils pas des primates comme les autres ?** par Jean-Pierre Riou, Contrepoints, juillet 2014 <https://www.contrepoints.org/2014/07/22/174218-les-riverains-deoliennes-ne-sont-ils-pas-des-primates-comme-les-autres>

**ECONOMIE MATIN, Le futur scandale du business Vert**, par Ludovic Grangeon, juin 2013 <http://www.economiematin.fr/les-experts/item/5121-energies-ecologiques-propres-argent-scandale>

**ALERTE ENVIRONNEMENT, Greenpeace dirige-t-elle la communication de Ségolène Royal ?**, avril 2014 <http://alerte-environnement.fr/2014/04/28/greenpeace-dirige-t-elle-la-communication-de-segolene-royale/#sthash.xvLPI2LC.dpuf>

+++++

## LA LETTRE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE PACA

<http://www.presseagence.fr/lettre-economique-politique-paca/2015/07/24/marseille-75-des-zones-francaises-propices-au-developpement-de-leolien-flottant-designees-en-mediterranee/>

## MARSEILLE / 75% des zones françaises propices au développement de l'éolien flottant désignées en Méditerranée

[BOUCHES DU RHONE](#), [LES NEWS DE PACA](#)

17 h 49 min 24 juillet 2015

### **MARSEILLE / 75% des zones françaises propices au développement de l'éolien flottant désignées en Méditerranée**

Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, a désigné vendredi 17 Juillet quatre zones propices au développement de l'éolien flottant en France. Trois d'entre elles se trouvent sur la façade méditerranéenne.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, engagée en faveur de la transition énergétique, des énergies marines renouvelables et de l'économie maritime, se réjouit de cette sélection, dont fait partie la zone située au large de Fos-sur-Mer. La zone désignée par le ministère couvre notamment le territoire du projet en cours de la ferme « Provence Grand Large ». Elle pourra également permettre d'autres développements.

Ce choix fait suite à un an de concertation conduite avec les acteurs socio-économiques, les usagers et les acteurs de la protection de l'environnement, dans le cadre du Conseil Maritime de Façade de Méditerranée,

dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Mireille Peirano, préside la Commission permanente.

La décision de la Ministre vient ainsi conforter les actions mises en place par la Région et ses partenaires en faveur de l'éolien flottant. Elle va permettre le développement de technologies innovantes tout en prenant en compte les activités de nautisme, de tourisme et de pêche côtière qui s'exercent au large des côtes méditerranéennes.

Près de 300 entreprises et organismes de recherche, dont 200 basés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, pourront bénéficier de cette opportunité, sous l'animation du Pôle Mer Méditerranée et avec le soutien de France Energies Marines. Ils pourront également bénéficier des actions mises en place par la Région en matière d'innovation, de développement des énergies renouvelables, en faveur de la mer et du littoral, ainsi que d'outils novateurs tels que l'acquisition de données de bathymétrie par laser (LITTO3D) mis gratuitement à leur disposition.

**SOURCE / REGION PACA**

**=== ASSOCIATIONS =====**

## **SANS OFFSHORE À L'HORIZON**

Objet : Clôture du Débat public Les éoliennes en mer Dieppe le Tréport.

Bonjour,

**La réunion de clôture se tiendra à Mers les bains, salle Aragon, le mardi 28 juillet à 19 heures.**

Organisée par une commission particulière qui n'a eu de cesse, que de nous manipuler afin de faire admettre la présence d'éoliennes dans notre environnement et nos activités, cette dernière journée doit marquer le débat pour affirmer notre refus total d'un projet dans la zone de pêche qu'ils ont toujours voulu nous imposer (GdF Suez, gouvernement et commissions du Débat public), et bien entendu trop visible du littoral

**En conséquence, nous vous invitons à nous rejoindre**

**dès 18 heures 30,**

à l'entrée de la salle Aragon pour déployer panneaux et banderoles, hostiles au projet (avec fumigènes si possible)!

**pendant le débat,**

pour soutenir et applaudir les déclarations de nos représentants (pêche, tourisme, commerce, associations)

pour conspuer et interrompre, les élus favorables, indignes du mandat qui leur a été confié

pour contredire bruyamment leurs défenseurs, étrangers à notre littoral normand-picard

pour condamner ce qui n'a été qu'une parodie de Débat, par une commission manipulatrice au service du promoteur

Nous comptons en plus des pêcheurs, sur la mobilisation du plus grand nombre, adhérents et sympathisants, commerçants, élus locaux; tous attachés à notre territoire.

**Tous et toutes à Mers les bains Mardi 28 juillet.**

le Président des Sans Offshore à l'horizon : G BILON

=== GENERALITES =====

=== REGIONS =====

BASSE-NORMANDIE

## Basse Normandie Environnement

25 juillet 2015

### Annulation du Schéma Régional Eolien de Basse Normandie

#### Grande Victoire des Citoyens Ruraux

Par son jugement du 9 juillet 2015, le Tribunal Administratif de Caen annule le schéma régional éolien (SRE) de Basse Normandie. Le mérite en revient au recours de plus de 300 requérants (associations et particuliers) des communes rurales réunies autour, entre autres, de la fédération régionale « Basse Normandie Environnement ».

Le Tribunal Administratif rappelle au préfet que le SRE fait grief et est susceptible de recours en excès de pouvoir. Ce n'est pas un simple guide d'implantation de l'éolien.

L'arrêté préfectoral du 28 septembre 2012 approuvant le SRE de Basse Normandie est annulé car il n'a pas été procédé à une évaluation environnementale du schéma. Cette absence est « *susceptible d'avoir privé le public d'une garantie et exercé une influence sur le sens de la décision* » juge le tribunal qui en conclut à l'illégalité de l'arrêté.

Faisant droit aux arguments avancés par les requérants, le tribunal rappelle que les autorisations d'exploitation des installations éoliennes sont dépendantes du SRE et doivent tenir compte des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel et des ensembles paysagers.

Le tribunal rappelle avec précision certains points :

- *étude bruit et étude détaillée des nuisances en concertation avec les populations concernées et les associations locales représentatives*
- *non mitage du territoire*
- *protection de l'avifaune (étude sur un cycle annuel), des rapaces nicheurs arboricoles et autres grands voiliers, modalité de passage des vols migratoires*
- *vigilance accrue en milieu forestier*
- *préservation des monuments historiques qui doit être appréciée sur un périmètre élargi.*

Enfin, dans le but de respecter les engagements de la France vis-à-vis de l'UNESCO, *le SRE de Basse Normandie doit proscrire l'implantation de tout éolien dans la zone d'influence visuelle du Mont Saint Michel.*

Cette annulation révèle toute l'impudence du Schéma Régional Eolien de Basse Normandie, préparé par des services de la préfecture et certains élus du conseil régional, qui mettaient tout le territoire bas-normand (96% des communes à l'exception des grandes villes) sous la coupe des prédateurs financiers - industriels du vent avec la complicité de certains « idéologues » politiques.

Contact : Hervé TEXIER

[vdcenpb@yahoo.fr](mailto:vdcenpb@yahoo.fr)

[06 89 58 70 27](tel:0689587027)

# Pourquoi ça chauffe autour d

Quelles seront les retombées, l'impact sur le paysage ? Comment la population sera-t-elle affectée ? Retour sur un débat mouvementé, mardi soir, à L'Île-d'Yeu.

Ouest France 25 07 2015

Pourquoi ? Comment ?

**Le débat sur le parc éolien en mer n'avait pas encore fait de remous. Pourquoi maintenant ?**

C'était le septième rendez-vous de ce débat public, mais le premier sur L'Île-d'Yeu, particulièrement concernée. Mardi soir, plus de 250 personnes et une cinquantaine d'intervenants l'ont suivi (*Ouest-France* de jeudi). Le projet du consortium mené par Engie (ex-GDF Suez) prévoit 62 éoliennes de 8 Mégawatts (MW) à moins de 12 km de l'île.

En quatre heures, personne ne s'est levé pour le soutenir, à l'exception du maire, Bruno Noury, lors de sa brève allocution de bienvenue. « Les gens ont envie de débattre. C'est l'objet même du débat public », positive Claude Midi, représentant du consortium.

**L'île semblait soutenir le projet. Un retournement ?**

Des interrogations restent en suspens et des points demeurent flous. Nombre de participants avaient le sentiment d'assister à un simulacre de débat, sur un projet décidé par l'État, non représenté à la tribune. Doutes, interrogations ou mécontentements se sont exprimés, parfois avec virulence, au sujet des emplois, des impacts sur le paysage, le tourisme, la pêche, ou encore à propos des études, des coûts, des fondations, de la base de maintenance...

**Peut-on imaginer une consultation locale ?**

Étonné que le débat se tienne alors que le projet est déjà acté et le consortium choisi, le musicien Sébastien Bertrand suggère d'organiser un référendum. La population est-elle d'accord ? « Mais si nous sommes acculés à avoir un parc éolien, il serait temps de prendre le temps localement pour réfléchir à celui que nous voulons, pour nos enfants. » Catherine Tavernier réclame « un débat réel à l'échelle de l'île, convoqué par la municipalité, avec de vraies informations ». Cristi Cohen suggère la mise en place d'un atelier « pour réfléchir à des projets allant vers plus d'autonomie énergétique locale ». Patrick Levainville en propose un sur les mesures compensatoires.

**Quel sera l'impact sur le paysage ?**

La visibilité du parc éolien, la critique des photomontages ainsi que l'at-



L'assistance au cours d'une réunion publique.

teinte au paysage et au milieu de vie des gens de l'île ont fait l'objet d'interventions récurrentes. « L'économie islaise est en partie fondée sur la beauté de son environnement. » - « Le paysage de la côte nord sera détruit. » - « Il n'y aura plus d'horizon marin. » - « Pour la promenade au coucher du soleil, chère aux Islaïens, ce sera raté... » Réponse de Claude Midi : « Nous avons travaillé le plus en honnêteté possible et avec des experts sur le sujet des photomontages. L'atteinte au paysage relève de la perception personnelle. » Yan Messier, dans le public, propose de faire appel à « une école d'architecte-paysagiste qui réalisera des montages, plus parlants, sur la côte ».

**Quel fondement pour les décisions ?**

En janvier 2016, le maître d'ouvrage décidera des suites qu'il compte donner à son projet au regard du débat public. En juin, au terme de la période de levée des risques, il rendra sa décision définitive, alors même que l'étude d'impact ne sera achevée qu'en juin 2017. Les décisions seront donc prises sans avoir tous les éléments en main.

« Notre souhait est de vous présenter l'avancée des études. Nous sommes ouverts aux échanges », déclare Claude Midi. L'étude d'impact intégrera notamment l'évolution du tourisme et les prix immobiliers, ainsi que les nuisances sonores et les champs électromagnétiques.

**A-t-on une idée des retombées concrètes ?**

Le consortium promet que les deux tiers des emplois prévus pour l'exploitation et la maintenance du parc

des deux îles seront à l'île d'Yeu (maintenance des éoliennes, supervision, marins, surveillance maritime et personnel administratif), mais il annonce 70 emplois sur 125, soit 56 % seulement (en novembre, il prévoyait 80 emplois sur 140).

Pour les îles, cela correspond à un ratio de deux emplois par éolienne. Sur le parc en exploitation Global Tech One de 80 éoliennes Adwen à 100 km des côtes en mer du Nord, le ratio s'élève à 1,25. Le consortium et son partenaire ont affirmé, pendant le débat public, qu'il s'agit seulement des postes de techniciens, ceux-ci ne représentant que la moitié des emplois. Faut-il alors compter 2,50 emplois par éolienne ? Les chiffres s'embrouillent...

**Comment le consortium répond à ces inquiétudes ?**

L'investissement se situerait entre 2 milliards d'euros et 2,5 milliards d'euros. « Nous procéderons à des



Les Îliens se renseignent sur ce projet éolien aux réunions publiques.

arbitraires re  
Claude  
que le  
quer. »  
la diffé  
sur la  
britann  
rines à  
dépâs  
tres, c  
wen. C  
en me  
distan  
des éc  
teuse,  
à mat  
Pourq  
« Seul  
d'Oue  
chard,  
une p  
tifier l'

Claudi  
société  
de No

# ur du parc éolien en mer

sera-t-elle associée ?

Ouest France 25 07 2015



Yeux perime an-6 % yait ond éo- tion nes mer Le t af- qu'il ach- que lors ie ? d ntre ards des

arbitrages entre les contraintes et les remarques du public, assure Claude Midi. Je suis satisfait de voir que les gens ont envie de s'impliquer. » La proximité des côtes ? « À la différence des côtes allemandes sur la mer du Nord ou des côtes britanniques, les profondeurs marines au large des côtes françaises dépassent rapidement 30 à 40 mètres, constate Philippe Kavafyan, Adwen. C'est pourquoi les éoliennes en mer sont implantées à une faible distance des côtes. Si la technique des éoliennes flottantes est prometteuse, elle n'est pas encore arrivée à maturité. »

Pourquoi pas des hydroliennes ? « Seuls les courants marins au large d'Ouessant et dans le raz Blanchard, à l'ouest de Cherbourg, ont une puissance suffisante pour justifier l'installation d'hydroliennes. »



Jeanne Vaillant  
Claude Midi et Lucile Forget, de la société Éoliennes en mer Îles d'Yeu et de Noirmoutier.

## Les pêcheurs islais oubliés ?

Les pêcheurs professionnels islais ont démontré que la disposition des éoliennes en quinconce, conçue pour optimiser le rendement du parc et économiser du câble, n'est pas compatible avec la pratique des arts dormants. Ils approuvent cependant le périmètre du parc.

### Des risques d'accrochage

« N'étant pas positionnées selon les courants nord-ouest et sud-est, les éoliennes ne respectent pas les lignes de pêche. Avec le plan de câblage en araignée, les engins de pêche vont s'accrocher dans les encochements. Quand bien même l'État autoriserait le maintien des arts dormants dans le parc, nous ne pourrions pas travailler », déclare Éric Taraud, patron du *Petit Gaël*. « Le sujet du câblage sera exami-

né avec les pêcheurs professionnels à partir de septembre », promet Claude Midi, représentant du consortium. « Nous identifierons les impacts, nous essaierons de les réduire. Si ce n'est pas possible, on les compensera. Il y a d'autres espèces de poissons. Les pêcheurs devront faire évoluer leurs pratiques. »

Lucile Forget, du consortium assure que « si le Corepem souhaite l'implantation d'un récif artificiel pour favoriser la présence des ressources halieutiques, elle y portera une oreille attentive. Une liste de projets à soutenir doit être établie en collaboration avec le Corepem. Une analyse des ressources halieutiques et de la fréquentation de la zone du parc par les pêcheurs est actuellement menée ».



Photomontage du parc éolien, vu de la pointe du But.

## Où sera la base de maintenance ?

Il est acquis que la base principale de maintenance du parc éolien au large de l'île d'Yeu et de Noirmoutier sera à Port-Joinville. Mais son lieu d'implantation n'est pas fixé.

### Trois possibilités

Le consortium a besoin d'une infrastructure terrestre de 2 500 m<sup>2</sup> pour implanter le centre de supervision et de contrôle, un hangar pour le stockage et un parking de 60 véhicules. Il a également besoin d'espace pour le chargement et la maintenance de deux à trois bateaux (des monocoques ou catamarans, de 15 mètres pour le transport du personnel, et « un peu plus grand pour le matériel »). Ce pourrait être quai du Canada, mais ce n'est pas certain.

Les trois propositions d'implanta-

tion de la base de maintenance proposées par la mairie n'ont pas été rendues publiques lors de la réunion du 21 juillet. Il s'agit du site des Bossilles, de l'ancienne usine Spay et du bâtiment où est installée la Fabrique.

Quelle sera la compatibilité de la base de maintenance avec l'agrément du port, qui est un lieu de vie pour les insulaires et un point d'attraction pour les touristes ? Lucile Forget, responsable du développement local du projet répond : « Nous avons conscience que notre base aura des répercussions sur les activités du port. Nous étudierons les impacts sur la circulation locale. La décision sera prise en collaboration avec les élus municipaux ». Le bruit, l'impact visuel, les instruments de levage ? On n'en sait pas plus.

## 25 ans

L'exploitation du parc pourrait dépasser 25 ans. « À l'issue de la première phase d'exploitation, si les conditions sont favorables, on pourra redemander un renouvellement de la concession », explique Claude Midi.